EN VENTE
LIBRAIRIE DU
"Journal de Roubaix"
71, Grande-Rue, 71
ROUBAIX
33, rue Carnot, 33
TOURCOING

Journal de Roubaix

Cinquante-cinquième année. — N° 123

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

Consultez toujours le
LE RÈGLEMENT DE POLICE MUNICIPALE

MARDI 3 MAI 1910

ABONNEMENTS & ANNONCES

A ROUBAIX ..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71.
A TOURCOING..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 33.
A MOUSCRON ..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station.
A TOURNAI ..... Chez M. Vandière, 23, rue Bourdon Saint-Jacques.
A PARIS ET A BRUXELLES Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des gares et principaux kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Télép. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes. . . . . Trois mois .. 5 francs — Six mois..... 9 — Un an.....18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.

AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU

L'AVIATEUR PAULHAN FÊTÉ A PARIS

Les Grèves de Dunkerque : Graves incidents ; plusieurs blessés

Pour le succès de la R. P.

Un des problèmes les plus pressants et les plus graves qui se poseront devant la prochaine assemblée législative, sera celui du mode de scrutin : nous voulons parler de la Représentation proportionnelle. Il y a, pour les électeurs, un devoir impérieux et un droit certain à se préoccuper de l'opinion des divers candidats sur une question qui intéresse au plus haut point l'ordre public, parce qu'elle est à la base du suffrage universel.

M. Briand, dans des discours fameux, a montré combien petit et mesquin apparaissait le scrutin d'arrondissement, avec toutes ses vilenies, toutes ses compromissions, toutes ses bassesses ; il a déclaré qu'il fallait enfin lancer un large courant d'eau pure à travers ces mille mares stagnantes qui empoisonnent le pays. Nul autre que lui n'a plaidé avec tant d'éloquence le procès de notre organisation politique actuelle et des hommes éminents, comme M. Poincaré, M. Deschanel, M. Millerand, bien d'autres encore n'ont fait que suivre son exemple en disant la nécessité d'une réforme électorale.

Puisque le programme de demain du cabinet Briand comporte principalement cette question vitale et la réforme administrative, qui en est la conséquence et qui, sans elle, ne pourrait d'ailleurs aboutir, puisque c'est là-dessus que, à Saint-Chamond, le président du Conseil a appelé, au-dessus de ses électeurs, l'attention de la France entière, il importe que les élus soient bien à cet égard en communion complète avec les idées de leurs mandants et que, issus de quelque autre coalition, ils ne se trouvent pas représenter au Parlement une idée contraire à celle de leurs électeurs.

Tous les partis ont le plus grand intérêt à faire aboutir la représentation proportionnelle; ils ne peuvent qu'y gagner en force, en cohésion, en valeur ; la France y gagnera en justice.

C'est à Tourcoing surtout que la tactique sera particulièrement digne de remarque. Les socialistes ont, parmi leurs principales revendications, celle de l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle. M. Bernard-Flipo reste le seul à défendre cette idée dans la 8e circonscription et la logique devrait conduire les collectivistes à lui donner l'appui de leurs votes, au lieu d'assurer le succès, impossible sans eux, d'un radical adversaire de ce système. Il y a deux ans, le parti libéral donna à cet égard un exemple digne d'éloges, puisqu'au second tour, il proposa la mise en vigueur des règles de représentation proportionnelle et ne présenta plus qu'un nombre de candidats en rapport avec celui des sièges auxquels il aurait eu droit.

Est-il équitable, est-il admissible que les socialistes renient ainsi un article important de leur programme, alors que l'on a pu voir avec quelle énergie ils avaient, la main dans la main de libéraux, de progressistes, voire de radicaux dissidents, marché pour le triomphe de l'idée nouvelle? Prenons en exemple les chiffres de dimanche dernier : M. Bernard-Flipo, eut 7.844 voix, M. Dron, 7.613, M. Inghels 4.933 ; ce qui donnait un total d'un peu plus de 20.000 votants environ. Peut-on concevoir que le seul parti tourquennois représenté au Parlement, si M. Dron était élu dans six jours, grâce à l'alliance radicale et socialiste, soit celui qui ne vaut comme force électorale qu'un tiers seulement de la totalité des électeurs et qu'un autre parti, puisant de plus d'un tiers, — le parti libéral, — comme celui du collectivisme qui a une masse électorale d'un quart des votants, ne soient que le néant devant le pays, au sein de la Chambre des députés?

Aussi convient-il que tous les partisans de la R. P. unissent dimanche prochain leurs efforts dans une pensée commune de justice et de paix politiques. Il faut qu'il y ait au Parlement une majorité de proportionnalistes décidés à voter la réforme qui fortifiera davantage encore la République parce qu'elle fortifiera le suffrage universel.

P. D.

BULLETIN

2 mai.

Un déjeuner en l'honneur de Paulhan a eu lieu à Paris. M. Millerand y a prononcé un discours.

***

Hoguais, le soldat traître, a été interrogé lundi. Il a renouvelé ses aveux et raconté comment il comptait mettre son projet à exécution.

***

Une exécution capitale a eu lieu à Lucerne.

***

De nouveaux troubles ont éclaté à Dunkerque, par suite de la grève des ouvriers du bâtiment. Plusieurs soldats ont été blessés.

***

La Cour d'assises du Nord a condamné à huit ans de réclusion Henri Doff, de Marcq-en-Barœul, pour émission de fausse-monnaie.

INFORMATIONS

Au Conseil supérieur de la guerre

Paris, 2 mai. — Le président de la République a présidé, ce matin, le conseil supérieur de la guerre. Le président du Conseil, le général Brun, l'amiral Boué de Lapeyrère, assistaient à ce conseil.

Les voyages de M. Izvolsky

Bucarest, 2 mai. — M. Izvolsky, ministre des affaires étrangères de Russie, est parti pour Paris, d'où il rentrera à St-Pétersbourg.

Une exécution capitale en Suisse

Lucerne, 2 mai. — Mathieu Muff, qui assassina le fermier Bisang, sa femme et deux domestiques, puis incendia la maison, a été exécuté ce matin.

Ministres anglais au Portugal

Lisbonne, 2 mai. — M. Asquith, premier ministre anglais, et M. Ackenna, premier lord de l'amirauté, sont arrivés à bord du yacht « Enchantress ». Ils ont rendu visite au roi Manuel.

Une élection en Angleterre

Crewe, 2 mai. — Une élection législative a eu lieu aujourd'hui, en remplacement de M. Tomkinson, libéral, décédé.

M. Mac Laren, libéral, a été élu par 7.639 voix contre 6.041 à M. Welsford, unioniste.

A la dernière élection, la majorité libérale avait été de 2.352 voix.

« Chantecler » à Madrid

Madrid, 2 mai. — La première représentation de « Chantecler », par une tournée française, a eu lieu, hier, au théâtre Comedia. Les deux premiers actes plurent beaucoup, le troisième moins, le quatrième fut accueilli froidement.

La reine Alexandra à Venise

Corfou, 2 mai. — La Reine d'Angleterre s'est embarquée à bord de son yacht « Victoria and Albert », à destination de Venise. Elle avait, avant son départ, offert un grand déjeuner en l'honneur des souverains grecs.

La défense du canal de Panama

New-York, 2 mai. — Le président Taft a adressé un message au Congrès américain pour insister sur la nécessité de terminer la défense du canal de Panama avant le 1er janvier, date proposée pour l'ouverture du canal à la navigation.

La santé du grand-duc de Luxembourg

Luxembourg, 2 mai. — La santé du grand-duc inspire de sérieuses inquiétudes à son entourage. Le cou est paralysé. L'alimentation du malade est très difficile.

AU MAROC

Un raid du lieutenant-colonel Silvestre

Tanger, 2 mai. — Le lieutenant-colonel Silvestre, commandant de la police hispano-marocaine à Casablanca, est venu à Larache, d'où il est parti pour El-Ksar, accompagné d'une troupe d'officiers et de sous-officiers de la police espagnole.

Ce raid a provoqué une certaine émotion dans les milieux indigènes, d'autant que le lieutenant-colonel Silvestre tint, en la présence de chefs de tribus, des propos suivant lesquels il faudrait s'attendre à une prochaine intervention de l'armée espagnole, dans la partie septentrionale du Maroc, entre Larache et El-Ksar.

Mort du général Nord Alexis

New-York, 2 mai. — On annonce la mort de l'ancien président de la République de Haïti, le général Nord Alexis. La cause de sa mort est inconnue.

Ses partisans sont agités et menacent de créer de nouveaux troubles à Haïti.

La fortune du général Nord Alexis revient à deux de ses neveux, dont l'un est à Paris, et l'autre à Haïti.

Le complot révolutionnaire haïtien organisé dans le but de déposer le général Simon, et de proclamer président le général Firmin, a complètement échoué.

Le général Nord Alexis était arrivé au pouvoir en 1902, sur les bras de ses soldats. Il gouverna la République de Haïti pendant six ans. Durant sa présidence, de nombreux mouvements révolutionnaires se produisirent dans l'île ; mais tous furent sévèrement et parfois cruellement réprimés.

Ses ennemis cependant devaient dans la suite être les plus forts. En octobre 1908, une nouvelle révolution éclatait, et deux mois plus tard, le général Simon, président actuel de Haïti, entrait dans Port-au-Prince, à la tête des troupes révolutionnaires. Le général Nord Alexis, qui ne dut qu'à la courageuse intervention du ministre de France à Haïti d'échapper vivant aux révolutionnaires, se retira alors à la Jamaïque, où il vient de mourir.

UNE INONDATION PAR LE PÉTROLE

UN JAILLISSEMENT D'UNE VIOLENCE EXTRAORDINAIRE EN ROUMANIE. — LE DANGER POUR LES HABITATIONS VOISINES.

Bucharest, 2 mai. — La commune de Stravapoléos (Roumanie) vient d'être inondée par un jaillissement de pétrole d'une violence extraordinaire. C'est un puits de la Société pétrolière Roumaine-américaine qui lance, avec cette abondance dangereuse, du pétrole brut, mêlé de sable.

Tous les champs voisins de l'orifice sont recouverts d'une épaisse couche de pétrole et la commune de Stravapoléos est en danger. Déjà un certain nombre de maisons ont été évacuées et l'on a dû appeler de la troupe pour élever des digues contre le flot de pétrole.

La fortune d'Abd ul Hamid et les Jeunes-Turcs

Un jugement du tribunal de Berlin

Berlin, 2 mai. — Le tribunal civil de Berlin a repoussé la demande d'Abd ul Hamid et du gouvernement turc, en délivrance d'un dépôt de onze millions de marks fait à la Deutsche Bank par l'ex-sultan.

On sait que cet établissement financier avait refusé de restituer cette somme, parce que le cachet qui devait d'après les conventions du dépôt être apposé sur le reçu, ne pouvait plus être retrouvé.

Le tribunal civil de Berlin considère que la demande en restitution adressée à la Banque par Abd ul Hamid, et appuyée par le gouvernement, n'a pas été faite en toute liberté et qu'Abd ul Hamid n'a agi que contraint et forcé. La Deutsche Bank conservera donc le dépôt dans ses caisses.

On croit que la Turquie fera appel de ce jugement.

En l'honneur de Paulhan

Le banquet offert à Paris par le "Daily Mail" Discours de M. Millerand

Paris, 2 mai. — Aujourd'hui a eu lieu, à midi et demi, le grand banquet offert par le « Daily Mail » en l'honneur de Paulhan.

Le Gouvernement y était représenté ; toutes les grandes associations aéronautiques avaient envoyé leur délégué et la presse parisienne avait tenu à honorer cette manifestation.

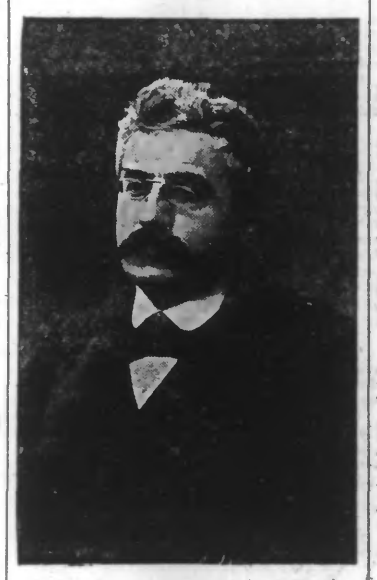

M. MILLERAND

M. Millerand, ministre des Travaux publics, a prononcé une allocution dont nous détachons les passages suivants :

La traversée de Calais à Douvres, par Blériot, le 25 juillet 1909; le vol, moins d'un an après, de Londres à Manchester par Paulhan : la France inscrit avec orgueil, sur ses annales, ces deux volontés du génie humain, dues à deux de ses enfants.

Si notre pays est légitimement fier de la victoire de Paulhan, auquel je suis heureux d'adresser publiquement les félicitation du Gouvernement de la République, ce n'est pas seulement qu'elle atteste, chez notre race, la persistance des qualités maîtresses qui font les peuples forts, ni même parce qu'elle nous maintient l'avance acquise dans ce vaste et beau domaine de l'aviation, d'autres préoccupations moins égoïstes nous animent.

En traversant, l'autre nuit, à travers les rafales de vent et de pluies, par-dessus les cités et les forêts d'usines, le sillon audacieux qui le mènait de Londres à Manchester, Paulhan a, sous le drapeau français, et grâce à l'initiative féconde de l'excellent organe d'outre-Manche, ouvert devant nos yeux des perspectives nouvelles, il a prouvé que l'aéroplane est, comme on le croyait, susceptible de devenir, à bref délai, l'instrument pratique de communication régulière et ainsi il a rendu à la science et à l'humanité un inestimable service.

Honneur à Paulhan, honneur à l'amitié franco-anglaise qui sert si noblement la cause du progrès, comme de la paix.

Après le ministre des Travaux publics, MM. le comte de la Vaulx, le marquis de Dion, ont fait l'éloge de Paulhan qui a remercié et bu à la santé de son rival, Graham White.

Pour clôturer le banquet, M. Lane, du « Daily Mail », a annoncé qu'un nouveau prix de 250.000 francs était offert à l'aviation.

Cette somme est divisée en deux : un prix de 125.000 francs est offert à un vol effectué en Angleterre, l'autre est destiné à une course Paris-Londres.

Paulhan officier de réserve

Par décret du ministre de la Guerre, Paulhan qui était adjudant de réserve vient d'être promu sous-lieutenant et affecté au 1er régiment du génie.

LA RÉVOLTE ALBANAISE

La prise du défilé de Katchanik

UNE RENCONTRE SANGLANTE

Paris, 2 mai. — Les dépêches de Constantinople et de Salonique s'accordent à dire que les Albanais ont évacué les défilés de Katchanik après un vif combat et non après certaines négociations.

Au cours de la lutte, qui aurait duré treize heures, les troupes turques auraient eu 142 hommes tués ou blessés. Les albanais, au nombre de 5.000, sous le commandement de deux chefs, furent surpris et cernés; cependant, ils réussirent à se frayer un passage à travers les troupes turques et se retirèrent dans les montagnes de Karadagh, près des sources de Morava.

On signale un nouvel engagement. Des engagements partiels auraient eu lieu également à Straza et Piutchabiliak.

A la nouvelle de la prise du défilé de Katchanik, les forces albanaises, réunies dans les environs d'Ipek se seraient dispersées.

La dépêche suivante de Salonique confirme en partie les faits qui précèdent.

L'armée turque, dit cette dépêche, a continué sa marche en avant. Les rebelles reculent de plus en plus dans les montagnes.

Dans le défilé de Tchernaliéva il y a encore 3.000 arnautes. Quatre-vingt-dix soldats sont arrivés ici.

D'autre part, on annonce que les Arnautes, sur la sommation des Oulénas ont déposé leurs armes et sont rentrés dans leurs villages aux cris de : « Vive le Sultan ! » La victoire des Turcs serait due aux mitrailleuses portatives et aux canons de montagne.

M. Briand et l'Eglise

Les officieuses « Nouvelles » affirment que « la législature naissante ne se passera pas sans une règlementation nouvelle des cultes et des associations civiles ou religieuses, sans un accord, non pas avec le Vatican (il est fâcheux que les catholiques n'aient aucun motif de l'espérer), mais peut-être avec des évêques français que le gouvernement voudra bien considérer comme engageant leurs collègues, et qui pourront ne s'engager que sous le contrôle de Rome, quelle que soit la rigueur de ce contrôle ».

Nous ignorons, dit de son côté le *Peuple Français*, jusqu'à quel point « Les Nouvelles » ont été, en la circonstance, inspirées par le ministère de l'intérieur.

La seule chose que nous puissions constater, c'est qu'un personnage politique, député socialiste indépendant, ami personnel de MM. Briand et Viviani, tenait, voici quelques semaines, à l'un de nos collaborateurs, un langage tout semblable : « Il n'est pas possible, déclarait M. X..., que l'Eglise et l'Etat continuent de s'ignorer ; il faut à l'Eglise un statut légal, et nous avons bien constaté que ce statut ne pouvait être fait sans votre collaboration et votre agrément, à vous catholiques. »

Ainsi disent « Les Nouvelles » : « L'Eglise et la République doivent finir par se mettre en équilibre, et recommencer à couler ensemble, avec les remous et variations qui font la vie, vers un état social encore lointain... »

Et le « Peuple Français » ajoute :

Nous ne repoussons pas l'idée d'un statut légal pour l'Eglise ; nous réclamons, au contraire, que ce statut lui soit donné parce qu'elle y a droit et que la France y a intérêt.

Mais « des évêques français » ne sont pas l'Eglise : l'Eglise a un chef qui est à Rome, et si les évêques, dûment autorisés, peuvent négocier, c'est au Pape seul qu'il appartient de signer le traité.

Le Premier Consul, qui avait, autant que M. Briand, le sens des réalités, n'en a pas jugé autrement.

Technique révolutionnaire

Dans le dernier numéro du « Socialisme » dont le directeur est M. Jules Guesde, on étudie comment, au moment du « grand soir », le « prolétariat organisé » pourrait s'assurer « des moyens de combat, et notamment user de ceux que le capitalisme crée tous les jours sans s'en douter — c'est-à-dire s'en emparer pour les tourner contre l'ennemi ».

Encore, dit l'auteur de l'article, M. Paul Grados, que nous ne puissions pas régler d'avance, par le menu détail, la série des opérations à effectuer dans l'hypothèse d'une ou de plusieurs « journées » révolutionnaires — pas plus d'ailleurs qu'un chef d'armée, vingt-quatre heures avant la bataille, ne peut fixer la nature, le nombre et l'instant des commandements auxquels devront obéir les unités de troupe — il nous est déjà possible d'envisager l'usage général que nous devrions faire des organismes les plus importants de la vie sociale actuelle.

Nous voilà prévenus, et comme il est toujours intéressant de savoir comment on sera mangé, suivons les explications de M. Paul Grados :

Si l'on compare chaque nation, dit-il, à un être vivant, le service des correspondances — poste, télégraphe avec ou sans fil, téléphone — en apparaît comme le *système nerveux*, et celui des transports, — canaux, voies ferrées, lignes de navigation — comme le *réseau sanguin*. Tenir ces deux services, c'est devenir maître du mouvement et de la vie ; les faire fonctionner au profit exclusif de la Révolution, c'est à la fois paralyser l'adversaire et faire jouer contre lui ses propres moyens de défense.

Ne laisser passer ni lettres, ni dépêches, ni messages téléphoniques, qui n'émaneraient pas de nous ; n'embarquer ni voyageurs, ni marchandises, qui ne soient nôtres ou ne circulent pour nos besoins, telle est une des premières nécessités qui s'imposeront, aussitôt le pouvoir central entre nos mains.

M. Paul Grados expose ensuite qu'une « grève générale » comme M. Briand la prêchait avant d'être ministre, et comme des naïfs la conçoivent encore d'après ses leçons, irait droit à l'encontre d'un pareil résultat ».

Abandonnés en effet par leur personnel, explique-t-il, postes et chemins de fer seraient occupés illico par la troupe ou par d'autres éléments dociles, et alors ce seraient les révolutionnaires qu'on empêcherait de correspondre et de voyager. A plus forte raison, des actes de « sabotage » — poteaux sciés, fils coupés, rails enlevés, appareils d'aiguillage faussés ou détruits — seraient on ne peu plus funestes à la victoire ouvrière : qui sait *même si la bourgeoisie vaincue n'aura pas recours* à de tels expédients?

Soyons pratiques, conclut-il, cette qualité n'exclut pas l'énergie, tout au contraire. Pour livrer bataille avec des chances de succès, il faut des armes en bon état, qui manœuvrent bien et qui portent juste. Plus la bourgeoisie perfectionne les procédés de culture et de fabrication industrielle, plus elle nous prépare une existence facile dans la société de demain — quand les moyens de production seront à nous. De même, plus elle s'ingénie à multiplier le nombre et la vitesse des moyens de correspondance et de transport, plus elle accroît nos chances de victoire définitive et totale — quand nous aurons mis la main dessus.

Ceux qui veulent hâter cette « victoire définitive et totale» n'ont qu'à voter, dimanche, pour les candidats collectivistes. Mais les autres, les anticollectivistes, se grouperont pour ajourner aux calendes grecques la perspective de la tyrannie révolutionnaire pesant sur la France et qui ne tarderait pas du reste, à être suivie d'une violente réaction.

Le Mauvais Temps en France

La neige refait son apparition

Privas, 2 mai. — Le mauvais temps continue à sévir sur la région ; un vent frais a soufflé durant toute la journée d'hier, dimanche ; aujourd'hui, lundi, le temps continue à rester froid et l'on redoute des dégâts aux vignes, aux arbres fruitiers, aux mûriers et aux prairies.

Oyonnax, 2 mai. — La neige tombe depuis ce matin. Le froid est très vif.

Les deux soldats traîtres

HOGUAIS A L'INSTRUCTION

Il passe de nouveaux aveux et expose au juge comment il devait consommer sa trahison

Paris, 2 mai. — M. Boucard, juge d'instruction, a interrogé lundi après-midi, le soldat Hoguais.

De concert avec son camarade Lanternier, on le sait, il avait résolu de livrer le débouchoir automatique du canon de 75 m/m à un pays étranger.

Le juge a fait donner lecture des deux lettres saisies sur l'inculpé au moment de son arrestation. Hoguais a reconnu les faits qui lui sont reprochés.

Il a allégué, pour sa défense, qu'il n'avait pas expédié ces lettres. Une seule avait été adressée à Berlin, sous des initiales conventionnelles.

Au cours de son interrogatoire, Hoguais a déclaré que c'est par le plus grand des hasards qu'il avait fait la connaissance de Lanternier.

Ce dernier se trouvait en permission à Paris, rue de Meaux, et c'est là qu'il le vit.

En veine de confidences, il lui fit part du projet mis en partie à exécution, de livrer le débouchoir du canon de 75 à l'Allemagne. Il avait écrit dans ce but au chef du 15e corps allemand, mais n'avait pas obtenu de réponse.

Hoguais prit l'affaire en main. Il se mit en relations avec un agent d'espionnage et d'accord avec ce dernier, prit les dispositions nécessaires pour livrer le débouchoir.

La livraison devait avoir lieu soit à la caserne de La Fère, soit au camp de Sissonne.

Un major allemand devait se rendre à La Fère. Profitant du passage d'un train à proximité du hangar où se trouvait le débouchoir, Hoguais devait escalader le mur et recevoir la pièce des mains de Lanternier. Une fois en sa possession, il la remettait à l'Allemand et filait avec lui en automobile dans le duché du Luxembourg.

Il devait toucher alors une somme de 20.000 francs. Interrogé sur la complicité de son amie, Mme Taillandier, Hoguais a déclaré qu'elle ignorait tout.

Le juge lui a mis alors sous les yeux une lettre dans laquelle il lui disait qu'il serait bientôt à la tête d'une petite fortune et qu'ils se rendraient alors sur la côte normande.

Hoguais n'a plus essayé de nier. Il se défend d'avoir voulu trahir. Il voulait seulement se procurer la somme de 20.000 francs et le moment venu n'aurait rien livré.

APRÈS LE 1er MAI

L'opinion des journaux

On connaît l'échec de la C. G. T. à l'occasion des manifestations du 1er mai. Nous avons publié les appréciations des journaux de Paris de lundi matin. Voici ce qu'écrivent nos confrères du soir :

La Liberté :

« Du moment où il s'est agi de recevoir des coups au lieu d'en donner, plus personne. Tant que les agents et les troupiers, inertes par ordre, se laissaient assommer sans riposter, les militants étaient très braves contre les militaires. Seulement, les héros conscients, une fois avertis que l'animal soldat serait assez méchant pour se défendre étant attaqué, sont devenus tout à coup d'une sagesse exemplaire.

Cela ne prouve pas qu'il n'y ait plus de révolutionnaires. Il y en a beaucoup, bien que, sans doute, ils aient un peu diminué depuis hier. Mais c'est une expérience qui montre comment il convient d'en user avec la Révolution. Si on lui fait tête, elle s'efface ; si on lui cède, elle envahit tout. Il suffit, pour nous en délivrer, d'un gouvernement qui gouverne, ce que nous n'avons pas eu depuis dix ans. »

Les *Débats :*

« Nous sommes heureux de constater que la voix des meneurs de la C. G. T. ne trouve plus autant d'écho dans les milieux populaires. Les braves travailleurs que les embusqués des Bourses du Travail font marcher à grand renfort de phrases creuses, commencent à s'apercevoir qu'ils sont toujours là pour payer les pots cassés. Qu'il y ait une grève, ce ne sont pas les secrétaires de Syndicats qui sont privés de leur salaire. Qu'il y ait une bagarre, ce ne sont pas les pontifes de la rue Grange-aux-Belles qui reçoivent les coups. On l'a vu à Draveil et autres lieux. C'est pourquoi les prolétaires sont restés chez eux, et leur abstention a très utilement secondé la prévoyance du gouvernement. Ni au Bois, ni sur les boulevards, il n'y a eu le moindre trouble. Nous nous en réjouissons pleinement, et nous avons plaisir à reconnaître la part qui revient, dans cette heureuse issue, à l'attitude des ouvriers eux-mêmes. »

L'*Intransigeant :*

« La vérité est plus simple et bien plus éloquente. Pourquoi ne pas la montrer telle qu'elle est, c'est-à-dire toute nue? Devant les provocations de la rue Grange-aux-Belles, et les menaces non déguisées du citoyen Browning, il s'est trouvé un chef de gouvernement qui n'a pas voulu négocier. Je n'apprécie pas ; je constate. M. Briand a dit à M. Hervé et à ses amis : « Vous ne rentrerez pas dans Paris ; vous n'aurez ni votre manifestation, ni vos bagarres. Les troupes seront assez nombreuses pour vous imposer silence. »

» Et il a fait comme il l'avait dit. La mobilisation militaire s'est opérée en trois jours, avec la publicité tout juste suffisante pour imposer la réflexion aux troupes de la C. G. T. »

La *Presse :*

« Du moment qu'on avait promis aux badauds parisiens une « journée », il fallait leur donner une journée, ayant eu grand tort de la promettre ; car, sans la journée, les badauds parisiens, qui forment l'opinion publique, se fâcheront et diront qu'on n'a pas rempli le programme. Et les chefs seront un peu ridicules, qui ont filé dans les départements haranguer les prolétaires provinciaux en ayant l'air de dire : « C'est l'heure de nous montrer, cachons-nous. »

» Ce four noir fera donc baisser les actions de la Confédération à la Bourse du Travail et monter celles des sociétés financières à l'autre Bourse. Déjà, ce matin, bon nombre de mes collègues se pâment d'admiration devant M. Briand qui a su prévoir, gouverner et montrer que, le cas échéant, il saurait employer la force. Un peu plus on lui crierait : « Bravo, mon empereur ».

La *Croix :*

« Hier, une manifestation révolutionnaire de cent mille hommes était annoncée, et l'on ne sait jamais ce que devient une manifestation révolutionnaire de cent mille hommes ; mais il a suffi que les chefs de la manifestation fussent avertis qu'il existe un gouvernement, responsable du maintien de l'ordre, pour qu'ils contremandent la manifestation et pour que les familles, heureuses de goûter un jour de repos, remplissent nos rues, nos squares et nos bois de leur bonne et saine gaieté.

» Est-ce donc se montrer trop exigeant que demander que hier soit toujours?

» Il n'est pas même aujourd'hui. »

ACTUALITÉ

Propos de Ballottage

DIFFÉRENTES CONCEPTIONS DE MAJORITÉ

Les ballottages sont nombreux. Il ne s'agit plus de réunir une majorité *absolue*, déterminée. C'est à qui, maintenant, aura la pluralité de voix la plus forte.

Cette question de majorité, déplacée au second tour de scrutin, a toujours occupé les esprits parlementaires depuis la Révolution de 1789.

Pour la nomination des députés aux Etats-Généraux, la majorité absolue était exigée aux deux premiers tours de scrutin ; le troisième tour était un scrutin de *ballottage* entre les deux candidats qui avaient obtenu le plus de voix ; la majorité relative suffisait, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé était élu.

AU TEMPS DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE

Les mêmes règles furent appliquées à l'élection des membres de l'Assemblée législative.

L'article 4 de la loi du 13 fructidor, an II (30 août 1795), relative à la réélection obligatoire pour les collèges des départements des deux tiers de la Convention, maintint la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et la majorité relative au troisième tour ; mais il supprima la condition de *ballottage*, c'est-à-dire que de nouveaux candidats pouvaient se présenter aux deux derniers tours, aux suffrages de leurs concitoyens.

La loi du 25 fructidor, an III (11 septembre 1795), ne conserva qu'un seul tour de scrutin avec la majorité absolue, et traça, pour le second tour, la procédure suivante :

« Si un nombre suffisant de candidats n'a point obtenu la majorité absolue, on forme une liste de ceux qui ont obtenu la plus forte pluralité relative : cette liste a pour limite un nombre de noms égal à « dix fois » le nombre des fonctionnaires à élire dans le même scrutin. On procède ensuite à un second scrutin, dans lequel on ne peut donner de suffrages qu'aux candidats inscrits sur la liste ci-dessus mentionnée. Chaque votant dépose à la fois, en deux vases différents, deux billets, l'un de « nomination », et l'autre de « réduction » ; sur le premier bulletin, il inscrit autant de fonctionnaires qu'il y a de noms à élire ; sur le second, il inscrit « les noms des citoyens qu'il entend retrancher de la liste des concurrents ». On fait d'abord le recensement des bulletins de réduction ; et les candidats qui ont été inscrits sur ces billets par la majorité absolue des votants, ne « peuvent être élus », quel que soit le nombre de suffrages positifs déposés en leur faveur dans le vase de nomination. On dépouille ensuite les bulletins de nomination, et les élus sont ceux qui, n'étant point dans le cas précédent, réunissent la pluralité relative des suffrages positifs. »

Le système de votation de la loi du 13 ventôse an IX (4 mars 1801), ne présente aucune analogie avec le système actuellement suivi et n'offre plus d'intérêts.

DE 1815 à 1851

Sous la Restauration, l'article 14 de la loi du 5 février 1817, n'admettait d'élection valable à l'un des deux premiers tours de scrutin, qu'au cas de la réunion du quart plus une des voix des électeurs inscrits et de la majorité absolue des suffrages. Le troisième tour était un scrutin de ballottage ; la majorité relative suffisait.

Sous la monarchie de Juillet, selon la loi du 19 avril 1831, un candidat ne pouvait être proclamé à l'un des deux premiers tours de scrutin, que s'il avait réuni plus du tiers des voix de la totalité des membres composant le collège et, en outre, plus de la moitié des suffrages exprimés ; si les deux premiers tours de scrutin ne donnaient pas de résultat, le bureau proclamait le nom de deux candidats qui avaient obtenu le plus de suffrages, et les voix ne pouvaient plus être valablement données qu'à l'un de ces deux candidats. La nomination avait lieu à la pluralité des votes exprimés. Dans tous les cas où il y avait égalité de suffrages, le plus âgé obtenait la préférence.

L'article 9 du décret du gouvernement provisoire du 5 mars 1848 n'exigeait pas la majorité absolue pour la nomination des constituants. Cet article se contentait de dire que nul ne serait élu, s'il n'avait réuni *deux mille* suffrages. A ce moment, les élections se faisaient par départements.

La loi du 15 mars 1849 ne rétablit pas l'obligation de la majorité absolue. Néanmoins, un article de cette loi décida que nul ne serait élu ou proclamé au premier tour, s'il ne réunissait pas un nombre de voix égal au huitième de celui des électeurs inscrits sur la totalité des listes du département.

SOUS L'EMPIRE

Dans la loi organique du 2 février 1852, l'article 6 établit un décret analogue à celui qui est en vigueur aujourd'hui. Il interdisait de proclamer au premier tour, un candidat qui n'aurait pas obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, et le vote en faveur du quart des électeurs inscrits sur la totalité des listes électorales de la circonscription. Au second tour de scrutin, la majorité relative était déclarée suffisante.

DEPUIS 1870

Pour l'élection de la dernière Assemblée Nationale, l'article 3 du décret de la Défense nationale du 29 janvier 1871 remit en vigueur les dispositions précitées de la loi du 15 mars 1849. L'Assemblée, trouvant ces garanties insuffisantes, par une loi datée du 18